

Date de dépôt : 18 mars 2021

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Une année scolaire 2020-2021 la plus normale possible pour les
étudiants de l'enseignement secondaire II (ES II)**

Rapport de majorité de M. Jean-Marie Voumard (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Françoise Nyffeler (page 14)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jean-Marie Voumard

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions s'est réunie les 25 janvier, 22 février et 8 mars 2021 pour étudier cette pétition, sous la présidence de M^{me} Adrienne Sordet et M. Stéphane Florey.

M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique, a assisté aux travaux et M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, en a rédigé correctement les textes. Qu'ils soient ici remerciés pour leur travail.

Audition de M^{me} Barbara Daldini, pétitionnaire, et M^{me} Sophie Lhote, parent d'élève et présidente de l'association des parents d'élèves

M^{me} Daldini prend la parole et déclare avoir envoyé cette pétition à la suite de la fermeture des écoles en mars 2020, sur décision du Conseil fédéral. Et elle remarque que nombreuses sont les personnes qui se sont rendu compte qu'il y avait de multiples problématiques à résoudre. Elle ajoute que cette pétition vise à amener des réflexions permettant d'améliorer l'école à distance si cette alternative devait être une fois encore prise. Elle

rappelle en effet que le matériel informatique n'est pas forcément à disposition des élèves, que des problèmes de connexion sont fréquents, que certains enseignants ne savent pas utiliser les plateformes informatiques, que la place manque parfois chez certains élèves, que la motivation des enseignants est très aléatoire et que l'enseignement est ainsi très inégal. Elle déclare donc que les jeunes ne sont pas tous égaux devant l'enseignement à distance et elle remarque que les directives sur les promotions n'étaient pas toujours non plus très claires.

Elle observe que la pétition demande plusieurs choses en signalant que certains points ont trouvé des réponses. Elle se demande toutefois comment le DIP est certain que tout le monde est maintenant bien équipé informatiquement et que les uns et les autres sont capables de fonctionner avec les plateformes informatiques. Elle se demande aussi comment le DIP peut s'assurer du monitoring des enseignants durant l'enseignement à distance. Elle se demande en outre comment maintenir la motivation des élèves et si des outils permettant de pallier les décrochages existent. Elle évoque encore l'enseignement communal et elle se demande ce qui est mis en place par le DIP à cet égard. Elle se demande par ailleurs si le DIP a édicté un document clair pour les évaluations à distance. Elle estime qu'il serait également judicieux d'améliorer la communication entre les établissements et les parents d'élèves. Elle précise qu'il est compliqué d'obtenir des chiffres sur ces différents aspects. Elle estime que ces différentes questions restent d'actualité comme le démontrent les situations dans les pays alentour.

Un commissaire UDC remarque qu'il est question de l'enseignement secondaire II dans le titre, alors que la pétition est moins claire. Il demande si c'est l'ensemble de l'enseignement genevois qui est ciblé. De plus, il demande pourquoi ne viser que le secondaire II alors que le point 2 de la pétition évoque des problèmes existant essentiellement à l'école primaire.

M^{me} Daldini répond que sa pétition ne vise que l'enseignement secondaire II. Elle ajoute que les problématiques semblent différentes.

Elle répond que sa fille qui est à l'école primaire a vu un soutien informatique moins important, ce qu'elle estime logique compte tenu de son âge. Mais elle déclare qu'il en va autrement pour les élèves plus grands.

Ce même député mentionne qu'un élève du primaire ne pouvait pas télécharger de document s'il n'avait pas d'ordinateur et évoque le point 5 de la pétition et demande pourquoi ne pas avoir restreint cette demande aux mineurs. Il rappelle que les parents n'ont plus de maîtrise sur la scolarité de leurs enfants lorsque ces derniers sont majeurs.

M^{me} Lhote intervient et déclare que de nombreux enseignants ont posté les devoirs. Elle répond que les parents des collégiens continuent à recevoir des informations même lorsqu'ils sont majeurs. Elle signale, quoi qu'il en soit, que personne n'a reçu d'informations sur ces différents points et elle estime que le DIP devrait pouvoir imposer la même communication à tous les collèges du canton.

Ce commissaire évoque encore le point 2 de la pétition et il se demande ce qu'il faut faire lorsque l'élève n'a pas d'informatique.

M^{me} Daldini répond que l'idée est de savoir si le DIP a demandé aux établissements de se renseigner sur la situation auprès des élèves. Elle ajoute ne pas demander que le canton finance des ordinateurs. Elle remarque qu'un état des lieux serait nécessaire.

Un député PLR demande si les pétitionnaires estiment qu'il faut tout faire pour éviter de fermer les écoles. Il signale ensuite avoir eu de nombreux retours témoignant du laxisme de certains enseignants à l'égard des mesures de distanciation et les masques et il se demande pourquoi ne pas avoir insisté dans la pétition sur les enseignants.

M^{me} Daldini répond que, lorsqu'elle a rédigé la pétition, personne ne portait le masque. Elle ajoute que les enseignants pouvaient alors maintenir une distance de 1,50 mètre avec les élèves, contrairement aux élèves. Elle sait que le port du masque est maintenant respecté dans tous les établissements. Elle espère également que les écoles ne fermeront plus jamais leurs portes, puisque cette mesure défavorise de nombreux élèves, mais elle remarque que les demandes de cette pétition portent également sur les quarantaines.

M^{me} Lhote signale qu'une lettre a été adressée à M^{me} Emery-Torracinta pour tout faire afin d'éviter de fermer les écoles. Elle ajoute que les associations de parents ont été invitées à s'adresser aux directions d'établissements pour attirer l'attention sur le respect des mesures.

Une députée S déclare avoir le sentiment que les pétitionnaires aimeraient que l'école à distance se déroule de la même manière qu'en présentiel. Elle se demande dès lors, à l'égard des invites 3 et 4, s'il faut maintenir les tests et les épreuves comme en présentiel.

M^{me} Daldini ne pense pas que l'école à distance puisse se faire de la même manière qu'en présentiel. Elle se demande simplement comment le DIP fait pour monitorer les enseignants. Elle ajoute que cela implique peut-être une formation donnée aux enseignants et des supports spécifiques. Elle remarque que les pétitionnaires ne savent pas quel est le format des tests en cas d'école à distance.

Cette même commissaire ne pense pas qu'il soit possible de maintenir la même nature d'épreuves dans un cadre d'enseignement à distance. Elle comprend pourtant que la pétition demande un fonctionnement similaire, quelle que soit la situation. Elle craint dès lors que cette demande ne fasse que favoriser les décrochements.

M^{me} Daldini répond ne pas avoir précisé le format des épreuves. Elle signale ensuite que l'observation sur les grilles horaires vise à permettre aux élèves de conserver le rythme de travail, que ce soit derrière un écran ou sur une fiche.

Une députée S déclare que de nombreux enseignants ont indiqué qu'ils parvenaient à maintenir les acquis mais pas à amener de nouvelles connaissances. Et elle se demande ce que les enseignants pensent de la pétition.

M^{me} Daldini répond que les enseignants ont eu de la peine à adapter leurs supports de travail en devant repenser ces derniers.

M^{me} Lhote signale que le DIP a changé son discours durant le printemps dernier en passant du maintien des acquis uniquement à l'acquisition de nouvelles connaissances. Elle remarque que celles-ci peuvent en l'occurrence poser des problèmes aux élèves de 4^e année puisque ces acquisitions ne sont pas les mêmes qu'en présentiel. Elle signale par ailleurs que les demi-classes en présentiel font le même travail que les demi-classes à distance et elle précise que les enseignants ne font donc pas de doublon.

Une députée PDC demande si les pétitionnaires ont écrit au DIP.

M^{me} Lhote répond que les pétitionnaires se heurtent aux mêmes obstacles en n'obtenant pas de chiffres ou sur des notions comme la « bienveillance ». Elle signale que le DIP ne donne donc pas vraiment de réponses claires, faute sans doute de pouvoir imposer ses directives.

Une députée EAG déclare avoir entendu parler de surcharges de certains élèves puisque le nombre d'heures qu'un élève est capable de passer devant un écran diffère des cours en présentiel. Elle pense que le DIP devrait donner un bilan sur la période qui vient de se passer, notamment sur la réalité sanitaire des écoles. Elle ajoute que la question du matériel et de l'espace à disposition met en lumière des problématiques sociales importantes. Elle observe, cela étant, que si l'épidémie devient trop dangereuse les écoles fermeront, puisqu'un consensus est en train de se former sur le rôle des écoles dans la question de la contagion.

M^{me} Daldini ne pense pas qu'un bilan existe sur la période de l'école à distance, notamment sur les différents aspects que celle-ci a impliqués. Elle ajoute que personne ne semble connaître le nombre de quarantaines dans les

établissements. Elle pense dès lors qu'une pétition permet d'initier le débat au niveau politique et se révèle plus efficace que des courriers adressés au département.

M^{me} Lhote mentionne qu'il existe certainement des solutions pour résoudre plusieurs problèmes, mais elle remarque qu'un bilan est nécessaire et elle répète que c'est bien là l'un des buts de cette pétition.

Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat (DIP), et M^{me} Paola Marchesini, secrétaire générale (DIP)

M^{me} Emery-Torracinta prend la parole et rappelle que le port du masque est obligatoire depuis la rentrée du mois d'août. Elle ajoute qu'il y avait une certaine tolérance pour les enseignants au début de l'année, tolérance qui a été supprimée. Elle mentionne que tout le monde porte donc le masque à présent, et ce dans toutes les filières. Elle signale ensuite qu'il est question de l'enseignement secondaire II dans la pétition, et elle rappelle que l'équipement est à la charge des élèves. Cela étant, elle observe que certains qui étaient dépourvus d'équipement informatique ont obtenu des ordinateurs par le biais du canton ou de Pro Juventute, voire par le biais de prêts. Elle rappelle par ailleurs que l'enseignement à distance ne se fait qu'en cas de quarantaine puisque l'école est maintenue en présentiel. Concernant la formation des enseignants, elle précise qu'un tutoriel a été mis à disposition des élèves et des enseignants.

Elle signale ensuite que tous les cours de la grille horaire sont donnés. Elle mentionne que les enseignants en quarantaine donnent, quant à eux, leurs cours à distance. Et elle indique que, lorsque ce sont des élèves qui sont en quarantaine, les enseignants utilisent les webcams qui ont été installées dans les classes afin de leur permettre de suivre les cours à distance. Elle signale que cette mesure est d'autant plus importante que certains élèves se sont retrouvés en quarantaine à plusieurs reprises et qu'il est nécessaire de s'assurer que ces derniers puissent suivre les enseignements. Elle ajoute que cela permet également de contrôler la présence de l'élève, et elle remarque que, si ce dernier n'est pas derrière son écran, son absence est relevée.

Elle rappelle ensuite que la situation, au cours du printemps 2020, a pris de court tout le monde, mais elle observe que le département a pu s'organiser depuis lors. Elle ajoute que les examens de fin d'année auront donc bien lieu, tout comme les examens semestriels. Elle précise que les élèves qui sont en quarantaine seront également examinés. Elle signale, cela étant, qu'il n'y a pas de signe sanitaire laissant envisager à l'heure actuelle une situation exceptionnelle comme cela avait été le cas l'année passée.

Elle rappelle ensuite que les enseignants placent tous les supports de cours sur des plateformes partagées avec les élèves et elle indique que la communication est dès lors assurée. Quant aux dérogations évoquées par la pétition, elle mentionne qu'il est trop tôt pour remettre en question la validation de l'année scolaire. Cela étant, elle déclare que le département est conscient des difficultés rencontrées par les élèves d'étudier avec des masques et des pressions liées à des angoisses inhérentes au Covid.

Une députée PLR prend la parole et demande s'il existe un bilan au premier semestre concernant le nombre d'échecs d'élèves qui ont été promus l'année passée. Elle se demande également s'il y a eu des comparaisons des mesures anti-Covid entre les différents établissements, partant du principe que certains établissements ont peut-être connu des foyers plus importants que d'autres. Elle évoque ensuite le plan de continuité en se demandant si maintenir la présence des enseignants dans les classes en cas de confinement est bien judicieux.

M^{me} Emery-Torracinta répond que le bilan est en cours. Elle ajoute qu'une partie des élèves qui ont obtenu des dérogations sont en échec après le premier semestre, mais elle indique que c'est une situation courante inhérente aux dérogations, année après année. Cela étant, elle rappelle la situation scolaire il y a une année et elle mentionne qu'il n'était pas possible de ne pas donner de chance aux uns et aux autres. Elle ajoute que la situation dans les cycles est un peu différente puisqu'il n'y a normalement plus de dérogation. Cela étant, elle précise qu'une tolérance de 2 dixièmes a été instaurée. Elle rappelle par ailleurs que de nombreux cours de soutien ont été instaurés.

Elle explique ensuite que les établissements n'ont guère de marge de manœuvre et doivent respecter les mesures de protection. Elle ajoute qu'André-Chavanne compte 2000 étudiants mais seulement 200 enseignants, et que le déplacement de ces derniers ne pose pas le même problème que le déplacement de milliers d'élèves. Cela étant, elle rappelle que d'autres solutions existent comme les demi-classes.

M^{me} Marchesini mentionne qu'il n'y a pas de marge de manœuvre pour l'application des plans de protection qui sont très stricts. Elle précise que le non-respect des plans de protection est vite mis en exergue par le médecin cantonal.

Un commissaire S déclare que les six invites de cette pétition sont donc bien accomplies. Il se demande par ailleurs ce qu'il faut faire pour limiter le sentiment de malaise des jeunes et les situations d'échec.

M^{me} Emery-Torracinta répond que c'est l'équipement des élèves qui pose encore un problème puisque certains cas ont été identifiés. Elle observe que

certaines élèves n'ont ni ordinateur, ni tablette, ni smartphone. Elle précise que c'est une question qui se pose au sein du département et elle mentionne que l'on pourrait se demander si les bourses d'études ne devraient pas couvrir cet aspect. Elle ajoute que les écoles devraient rester ouvertes pour les élèves qui n'ont pas de place à la maison, si un confinement devait être à nouveau prononcé.

Elle ajoute que le sentiment de malaise des jeunes inquiète le département, ce d'autant plus que ce ne sont pas les jeunes qui sont les premiers concernés par la pandémie. Elle observe que les sacrifices de leur part sont en l'occurrence nombreux. Elle remarque qu'un remerciement doit être adressé à ces jeunes.

Une députée S aimerait savoir si ce malaise est également en relation avec le système de sécurité qui implique l'utilisation durable des masques.

M^{me} Emery-Torracinta répond que le masque ne pose pas de problème d'un point de vue sanitaire. Elle précise que l'éducation physique a été supprimée dans certains cas. Cela étant, elle ne sait pas si le port du masque peut provoquer des incidences psychologiques, et elle pense que ce sont plutôt les interdictions qui sont lourdes à supporter. Elle ajoute que l'on peut également comprendre que les jeunes sont très inquiets sur leur avenir en observant que certains rallongent leur parcours de formation pour attendre des jours meilleurs.

M^{me} Marchesini mentionne que les jeunes utilisent beaucoup plus les écrans qu'au préalable puisqu'ils n'ont plus autant de contacts sociaux. Elle rappelle que les jeunes ont besoin de se rencontrer, ce qui provoque des reports sur les réseaux informatiques. Elle précise que cette situation peut avoir des impacts sur les plus petits et leur apprentissage du langage.

M^{me} Emery-Torracinta mentionne que les élèves étaient contents de rentrer à l'école en août dernier, puisque c'était pour eux la possibilité d'avoir à nouveau des contacts sociaux.

Une députée EAG évoque les équipements qui reflètent les inégalités sociales et elle se demande s'il n'est pas indispensable aujourd'hui de posséder un ordinateur pour pouvoir suivre les cours, pandémie ou pas. Et elle mentionne que cet aspect pose la question de la subvention et finalement de la gratuité de l'école. Elle demande ensuite quel sera le soutien apporté pour les plus petits. Elle se demande par ailleurs si le DIP a des chiffres sur le nombre de classes qui ont été fermées, et sur le nombre d'enseignants ayant été absents. Elle se demande ensuite s'il a été envisagé de faire passer les enseignants en priorité pour la vaccination.

M^{me} Emery-Torracinta répond que le département réfléchit sur le matériel nécessaire aux élèves pour l'ES II et le cycle d'orientation. Elle pense, pour sa part, qu'un ordinateur est effectivement indispensable. Elle remarque que ce seraient ainsi des bourses ou des subventions qui pourraient être impliquées pour subvenir aux besoins en équipement informatique des élèves. Elle remarque que la situation diffère pour le cycle puisqu'il est question de l'école obligatoire et elle mentionne que, si les ordinateurs sont jugés indispensables, il sera nécessaire de présenter au parlement un budget d'équipement. Cela étant, elle précise que cela encouragerait par ailleurs une utilisation accrue des écrans et elle répète que toutes ces questions sont en cours de réflexion au sein de son département.

Elle indique ensuite que le soutien est également en cours de réflexion. Elle ajoute qu'il y a eu très peu de classes fermées. Elle signale enfin que la liste des priorités pour la vaccination est arrêtée par le Conseil fédéral, et elle remarque qu'il y a peu de personnes qui ont été contaminées dans le cadre scolaire. Elle répète que le masque a permis de limiter les dégâts. Elle ajoute que le Conseil d'Etat n'est pas vacciné et a décidé d'attendre son tour.

M^{me} Marchesini signale que, depuis le mois de janvier, 50 élèves de l'ES II ont été placés en quarantaine par semaine. Elle observe qu'il y a eu un pic en novembre dernier avec plusieurs centaines d'élèves placés en quarantaine. Elle évoque ensuite l'école primaire et déclare que, depuis la rentrée de janvier, seule une classe a été mise en quarantaine. Elle précise que 10 à 20 enseignants ont été mis en quarantaine, et que 20 élèves ont été malades. Elle évoque encore le cycle d'orientation et mentionne que 50 élèves et moins de 10 enseignants ont été placés en quarantaine, chaque semaine. Elle indique encore que les chiffres sont très bas et très réguliers depuis la rentrée.

M^{me} Emery-Torracinta rappelle alors que le médecin cantonal est plus strict sur les mises en quarantaine à cause des variants qui ont fait leur apparition et dont la transmission est plus grande. Elle signale par ailleurs que les personnes dites malades n'ont pas forcément le Covid, puisque le secret médical ne permet pas de déterminer la nature de leur maladie, et donc le nombre de cas Covid.

Une députée EAG rappelle que le Conseil fédéral encourage le pays à télétravailler, ce qui n'est pas possible pour les enseignants. Et elle pense qu'il serait intéressant d'imaginer le vaccin pour les enseignants à risque.

M^{me} Emery-Torracinta répond que les classes sont aérées. Elle ajoute que les personnes à risque, comme les femmes enceintes, n'enseignent plus. Elle

constate, cela étant, qu'il y a à présent un engouement de la population pour la vaccination, ce qui n'était pas le cas il y a quelques mois.

Un commissaire PLR pense que les quarantaines sont positives, puisque celles-ci permettent de casser la propagation du virus. Il évoque ensuite l'ES I et demande quels sont les éléments mis en place pour assurer le suivi des élèves.

M^{me} Emery-Torracinta répond que c'est le médecin cantonal qui place les classes en quarantaine. Elle ajoute que la souplesse est plus grande au sein de l'ES I.

M^{me} Marchesini mentionne que l'équipement du cycle d'orientation est le même que pour l'ES II. Elle explique que des plateformes ont été créées, des comptes édu. ouverts pour tous les élèves, et des webcams installées dans les classes. Elle ajoute que chaque enseignant doit s'assurer que les élèves reçoivent les informations nécessaires pour suivre les cours. Elle précise que le recours à la caméra est par contre plus souple.

Discussion des commissaires

La présidente rappelle que toutes les personnes devant être auditionnées l'ont été et elle ouvre les débats.

Un député UDC propose le dépôt sur le bureau de cette pétition qu'il a trouvée surprenante et partisane. Il mentionne que cette pétition est centrée sur l'ES II alors que c'est dans ce cadre que le plus de mesures ont été prises. Il estime dès lors que cette pétition rate sa cible.

Une députée PDC proposera également le dépôt sur le bureau de cette pétition. Elle ajoute que celle-ci n'a plus de raison d'être en observant que les efforts ont été réalisés. Elle pense également que la pétition aurait pu être moins sectorielle.

Une commissaire S estime que la question portant sur l'équipement informatique doit être relevée, sans doute hors du cadre de cette pétition. Elle pense, cela étant, que cette pétition va trop loin en rappelant que tout le monde a été pris de court par cette épidémie et que chacun a pris des mesures. Elle mentionne avoir des doutes sur l'efficacité d'un enseignement à distance. Elle pense que les jeunes souffrent tout particulièrement de la situation et elle remarque qu'il est nécessaire de prendre en compte cet aspect et de trouver des solutions. Mais elle déclare qu'elle refusera cette pétition qui va trop loin.

Un député MCG mentionne que tout a été dit et il déclare que le MCG propose le dépôt sur le bureau de cette pétition.

Un député PLR déclare que le problème entre le DIP et les directeurs du secondaire II relève de leurs relations, ces derniers estimant être mal traités. Il ajoute que l'on ne peut pas reprocher à une institution aussi grosse que le DIP de ne pas avoir réagi plus rapidement. Il précise que l'enseignement à distance a été une véritable catastrophe puisque l'enseignement doit se dérouler en face à face. Il rappelle par ailleurs qu'il n'y a pas eu d'examen de maturité l'année passée et il mentionne que ne pas donner la possibilité aux élèves de s'inscrire dans ce rite de passage est un message très négatif. Il se demande dès lors s'il ne faudrait pas renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat compte tenu de certains problèmes existants.

Un second député PLR signale que les pétitionnaires mettent également en lumière les difficultés de communication entre les parents et les enseignants. Il ajoute que cette pétition est une démarche citoyenne qui ne demande rien d'autre que des mesures compréhensibles et partagées de la part du DIP.

Une députée Ve déclare que son groupe propose le dépôt de cette pétition dont une grande partie est obsolète. Elle ajoute que la question du monitoring des enseignants est problématique, puisque ce n'est pas en augmentant le contrôle des enseignants qu'il sera possible d'améliorer la situation. Elle ajoute que les enseignants ont par ailleurs suffisamment de bon sens pour se rendre compte que les conditions diffèrent avec cette crise et que les exigences attendues à l'égard des élèves ne peuvent pas être les mêmes que normalement.

Une commissaire EAG mentionne que son groupe soutiendra cette pétition en déclarant que la situation n'est pas satisfaisante et qu'il semble cohérent de renvoyer cette pétition. Elle estime, pour sa part, que monitorer l'enseignement à distance semble une préoccupation importante. Elle soutient donc le renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition.

Vote

La présidente passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2105 :

Oui : 5 (4 PLR, 1 EAG)

Non : 10 (2 Ve, 1 UDC, 2 PDC, 3 S, 2 MCG)

Abstentions : –

Le renvoi au Conseil d'Etat de la P 2105 est refusé.

La présidente passe au vote du dépôt de la P 2105 sur le bureau :

Oui : 12 (2 Ve, 1 UDC, 2 PDC, 3 S, 2 MCG, 2 PLR)

Non : 3 (1 EAG, 2 PLR)

Abstentions : –

Le dépôt de la P 2105 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Mesdames et Messieurs les députés,

Au vu des indications fournies ci-dessus, la commission des pétitions vous demande de suivre son choix, soit de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (2105-A)

Une année scolaire 2020-2021 la plus normale possible pour les étudiants de l'enseignement secondaire II (ES II)

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Lorsque les élèves des établissements du secondaire II reprendront l'école le lundi 24 août, ils auront vécu presque 6 mois sans école en présentiel.

Depuis la décision du Conseil fédéral de fermer toutes les écoles dès le lundi 16 mars pour les raisons sanitaires Covid-19 que nous connaissons tous, l'école à distance s'est mise en place, avec plus ou moins de succès.

Si une majorité d'enseignants a trouvé rapidement des solutions pour continuer à enseigner et s'est donnée corps et âme pour maintenir le lien avec les élèves, d'autres ont disparu des radars. Si de nombreux élèves sont restés motivés, d'autres ont complètement décroché de l'école.

Au moment de la réouverture des établissements de l'ES II le 8 juin, la plupart des élèves ont continué à faire l'école à la maison, puisque pour respecter la distanciation sociale, impossible d'être en classe complète. Chaque établissement a donc décidé de convoquer ou non les élèves, par petit groupe, pour quelques cours. Les élèves promus de dernière année, quant à eux, ont eu leur maturité sans passer d'examens.

Au vu de la situation épidémiologique, l'année scolaire 2020-2021 s'annonce des plus incertaine, mais il est essentiel que les jeunes qui suivent une formation au degré secondaire II (tranche d'âge 15-20 ans) puissent avoir une scolarité la plus normale possible et de qualité. Le canton doit garantir le droit à l'instruction.

Pour aller dans ce sens, la pétition demande au département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) de :

- 1) Rendre le port du masque obligatoire pour tous les élèves afin que les cours en présentiel puissent avoir lieu pour tous ; en effet sans masque les jeunes doivent maintenir la distance sociale et par conséquent les salles de classe ne peuvent accueillir tous les élèves.

La pétition demande aussi au DIP, dans l'éventualité d'une mise en quarantaine d'un établissement ou d'élèves et/ou d'enseignants, ou encore d'une nouvelle fermeture des écoles de :

- 2) S'assurer que tous les élèves et enseignants soient équipés avec du matériel informatique adéquat à la maison et qu'ils sachent utiliser les plateformes d'enseignement à distance.
- 3) Monitorer la qualité de l'enseignement à distance, l'assiduité des enseignants et des élèves, et garantir que tous les cours de la grille horaire de chaque élève soient donnés.
- 4) Maintenir durant l'année les tests et les épreuves et les examens de fin d'année.
- 5) Améliorer la communication entre les directions d'établissements et les parents d'étudiants, surtout ceux mineurs.
- 6) Implémenter des directives claires et cohérentes concernant la validation de l'année scolaire pour les élèves non promus.

N.B. 1 signature

M^{me} Barbara Daldini

Rue Merle-d'Aubigné 15

1207 Genève

Date de dépôt : 13 avril 2021

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Françoise Nyffeler

Mesdames et
Messieurs les député.es,

Cette pétition relève un certain nombre de problèmes posés par l'enseignement à distance et par les absences prolongées des élèves dues à des quarantaines.

Il est vrai que certaines invites sont dépassées car les mesures demandées, comme le port du masque obligatoire pour tous les élèves, ont été mises en place dans les collèges.

Il est vrai aussi que certaines autres demandes étaient consécutives à la fermeture, dans la précipitation, des écoles de mars à juin 2020, ce qui a mis en lumière certains manquements dans les enseignements à distance qui étaient largement improvisés au moins au début.

Pourtant, cette pétition attire l'attention sur de réelles problématiques mises en lumière par cette fermeture des écoles et la nécessité soudaine de passer à un enseignement à distance grâce aux instruments informatiques existants.

Ainsi l'invite numéro 2 met-elle le doigt sur la disparité des équipements et des moyens à disposition des étudiant.es, différences reflétant des disparités sociales dont les conséquences sont considérables aussi bien dans les possibilités que dans les conditions d'apprentissage des élèves genevois.

En effet, si l'école tente de donner un accès équivalent à tous les élèves, fournissant gratuitement le matériel scolaire pendant les années d'école obligatoire, la pandémie a révélé que les moyens informatiques qui prévalent dans l'enseignement à distance sont loin d'être également accessibles pour tous.tes. M^{me} Emery-Torracinta a dit, lors de son audition, que l'équipement des élèves posait encore problème car ils ne possèdent pas tous.tes des ordinateurs ni des tablettes et que certain.es n'ont pas non plus de smartphone.

Certain.es doivent suivre des cours à distance plusieurs heures par jour (jusqu'à 7 heures selon la grille horaire) sur leur smartphone, et certain.es n'ont pas l'espace ni le calme nécessaire pour étudier et suivre des cours à distance. Ces différences, dont l'origine se situe dans les disparités sociales de la population, ont d'énormes conséquences sur les possibilités d'étudier normalement comme le stipule la pétition.

Une école, qui se veut égale pour tous.tes, peut-elle rester aveugle à ces différences dans l'accès aux moyens informatiques et aux injustices qu'elles engendrent ? Comme l'école à distance l'a révélé, l'informatique est devenue un moyen et un outil d'apprentissage indispensable aux élèves des écoles genevoises, en temps de pandémie certes mais dans le cursus normal aussi désormais. Il faudrait donc prendre rapidement des mesures importantes pour combler le fossé qui se creuse entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas d'outils informatiques, il faudrait donner accès à toutes et tous à l'enseignement à distance et à l'école avec les outils du XXI^e siècle.

Voilà pourquoi, avec la minorité, nous avons demandé le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, car elle souligne une problématique importante mise en évidence par la fermeture des écoles et les disparités vécues par les élèves dans l'école à distance dues essentiellement aux différences sociales de ces derniers.